

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
12 OCTOBRE 2022**

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE .....	1
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JUIN 2022 .....	1
3. PRESENTATION SYNTHETIQUE DES DECISIONS D'AIDES ATTRIBUEES DE JUIN A AOUT 2022 .....	2
5. SUBVENTION AU RAM POUR 2022 .....	3
6. DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2022.....	3

Monsieur Georges JULLIEN, Président, ouvre la séance à 18 heures et procède à l'appel :

**Présents :** Georges JULLIEN, Mireille MEYNAUD, Valérie CHARAVIN, Madeleine CIBRARIO, Magali FROSSARD, Marie-Line MULET, Marine CHABANNES

**Absent excusé :** //

**Absents :** Monique ROGGI, Guy VERMEE

**1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Valérie CHARAVIN est élue à l'unanimité.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JUIN 2022**

**Vote :** POUR à l'unanimité

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### 3. PRESENTATION SYNTHETIQUE DES DECISIONS D'AIDES ATTRIBUEES DE JUIN A AOUT 2022

Objet	Nombre d'aides	Montant total
Prises en charge de factures d'électricité	1	150€
Prises en charge de factures d'eau	4	275,63€
Prises en charge de factures de cantine et de garderie	1	27,40€
Bon urgence (alimentaire, hygiène)	2	80€
<b>Total :</b>	<b>8</b>	<b>563,03€</b>

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### 4. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LES PANIERS SOLIDAIRES NORD ALPILLES POUR UNE DUREE D'UN AN

Monsieur le Président expose :

De nombreux habitants de Noves et des Paluds de Noves se retrouvent face à des difficultés financières notamment sur le plan alimentaire.

La majorité des solutions proposées sur le territoire se trouvent éloignés géographiquement de la commune.

La problématique de la mobilité représentant un frein important pour pouvoir accéder à ce service, l'association des Paniers Solidaires Nord Alpilles apporte une réponse de proximité. En effet, un camion se déplace sur la commune pour pouvoir apporter des colis alimentaires.

Le CCAS est un acteur majeur de la solidarité communale, notamment par le soutien aux familles dans le cadre de l'aide alimentaire.

Un exemplaire de la convention est joint à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Président, le Conseil d'Administration décide :

**ARTICLE 1.** De signer la convention avec les Paniers Solidaires qui a pour objet de définir et préciser les objectifs et les conditions de partenariat entre les parties en matière d'aide alimentaire.

**ARTICLE 2.** De notifier la présente délibération à Monsieur Le Directeur de l'association Les Paniers Solidaires Nord Alpilles.

**Vote :** POUR à l'unanimité

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## 5. SUBVENTION AU RAM POUR 2022

Monsieur le Président expose :

Madame La Présidente du Relais d'Assistance Maternelle (RAM) nous a fait part de son budget et de sa demande de participation pour 2022 pour un montant de 6 480€.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Président, le Conseil d'administration de CCAS décide :

**ARTICLE 1.** D'attribuer au RAM pour l'année 2022, une subvention de 6 480€.

**ARTICLE 2.** De rappeler que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2022.

**ARTICLE 3.** De notifier la présente délibération au Comptable Public et à Madame La Présidente du RAM.

**Vote :** POUR à l'unanimité

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## 6. DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2022

Monsieur le Président expose :

Il convient d'établir la décision modificative n° 2 dont détail ci-dessous :

. Section Fonctionnement – dépenses :

Chapitre 011 Charges à caractère général

compte 6232 Fêtes et cérémonies : - 5651€

Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections

compte 6811 Dotations aux amortissements : 5651€

. Section Investissement - recettes

Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections

compte 280422 Privé – Bâtiments et installations : 5651€

. Section Investissement - dépenses

Chapitre 21 Immobilisations corporelles

Compte 2184 Mobilier : 5651€

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le conseil d'administration :

**ARTICLE UNIQUE.** Décide d'approuver la décision modificative numéro 2 du budget principal 2022.

**Vote :** POUR à l'unanimité

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

La séance est levée à 18 heures 25.  
A Noves, le 12 octobre 2022.

La secrétaire de séance  
Valérie CHARAVIN



Le Président,  
Georges JULLIEN

